

| |
|--------------|
| DÉPARTEMENT |
| LOIRE |
| CANTON |
| RIVE DE GIER |
| COMMUNE |
| RIVE DE GIER |

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|--|
| <p>Extrait :</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31</p> | <p>Séance du 21 septembre 2022</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Laurent GONZALES, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, M. Damien LEFORT, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Katy BORREGO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Pierre GRANATA</p> <p>Étaient absents M. Didier DELDON, M. Jean-Marc DERDERIAN</p> <p>Ont donné pouvoir Isabelle CHAUVE (pouvoir à Marlène ESTEVEZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Christophe TOTEL (pouvoir à Damien LEFORT) Alexandre PETIAUX (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ) Anne-Marie GAUDENCIO (pouvoir à Virginie KERGOT)</p> <p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p> |
| <p>Délibération : N° DEL 2022 070</p> <p>OBJET : SORTIR L'ÉNERGIE DE LA SPÉCULATION POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX</p> | |

Contenu :

Les récents épisodes climatiques que nous avons connus ces dernières semaines, que ce soit la sécheresse ou les orages de grêle, nous démontrent, s'il le fallait encore, l'importance d'agir pour engager la transition écologique.

La ville de Rive-de-Gier s'est engagée depuis maintenant deux ans dans un programme d'investissement ambitieux pour être à la hauteur du défi climatique : aménagement écologique de la place Pasteur, mise en place d'un plan d'éclairage en LED, géothermie dans les projets structurants de la commune (Conservatoire et salle Jean Dasté), isolation thermique des écoles, élaboration d'un plan vélo, etc. Autant d'initiatives qui placent la transition écologique parmi les priorités de l'action municipale. Pour autant, ce programme d'investissement est aujourd'hui mis à mal par l'explosion des matières premières constatée depuis plusieurs semaines, notamment de l'énergie.

Pour Rive-de-Gier, les prévisions font apparaître une hausse de la facture énergétique comprise entre 30 et 60 % pour l'année 2023 ! Avec cette projection, c'est l'impact des actions engagées récemment par la collectivité visant à réduire la facture énergétique qui risque d'être inefficace.

Face à cette envolée des prix, d'autres collectivités ont fait le choix d'augmenter les impôts locaux et / ou les tarifs municipaux. Ce n'est pas le choix de la ville de Rive-de-Gier. Les tarifs municipaux, dont ceux de la restauration scolaire, seront maintenus en l'état pour l'année scolaire 2022-2023.

L'explosion des prix de l'énergie n'est pas une fatalité et il n'appartient pas aux familles ripagériennes de subir les conséquences d'une politique ultralibérale en la matière.

Aujourd'hui, en effet, EDF est obligé de revendre à 50 euros le mégawatt à ses concurrents... pour que les fournisseurs privés lui fassent ensuite concurrence. C'est un manque à gagner de 8 milliards d'euros pour EDF. Ces mêmes fournisseurs spéculent et revendent l'électricité à des tarifs exorbitants.

En parallèle, depuis 6 ans, la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité) de 2011 contraint les communes qui emploient plus de 10 agents et dotées d'un budget de plus de 2 millions d'euros à se fournir sur le marché privé, au travers d'appels d'offres. Une décision prise sous la pression de la Commission européenne.

Il n'est pas entendable de spéculer sur ce qui est vital pour les populations. L'énergie est un bien commun à défendre et nous refusons de faire le choix entre diminuer l'offre de service public communal ou réduire notre programme d'investissement en faveur de la transition écologique.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de Rive-de-Gier de voter cette motion pour :

- exiger, tout comme l'Association des maires de France (AMF), que les collectivités territoriales puissent de nouveau accéder aux tarifs réglementés ;
- affirmer son exigence de constitution d'un service public de l'énergie garantissant des tarifs aux usagers (familles, entreprises, collectivités) en fonction de la réalité de ses coûts de production et de distribution.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente motion.

**Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance,
pour copie conforme,**

**Le Maire,
Vice-président de Saint-Étienne Métropole
Vincent BONY**